



Santé & Sécurité
au Travail



DUER

Résidence LA SOURCE 2023

Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels

Évaluation des risques pour la santé et la sécurité des
travailleurs (Art. L4121-3)

www.francesst.com
info@francesst.com



Facebook



Twitter



LinkedIn



Instagram

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Identification de l'établissement.

Raison sociale :	Résidence LA SOURCE
Adresse postale :	50, rue Marguerite DURAS 29200 BREST
Téléphone :	02.98.47.64.54
Adresse e-mail :	residencelasource@ildys.org
Activité :	EHPAD
Nombre de salariés :	
Instances représentatives du personnel (IRP) :	CSE § CSSCT

Date de réalisation :

Signature du chef d'établissement :

Numéros utiles

Service de prévention et de santé au travail
(SPST) :

Transport sanitaire (VSL) :

Services de secours internes :

Services techniques :

Services de secours extérieurs :

Vérification incendie (extincteurs) :

Inspection du travail :

IRP :

RHSAS :

Autres :

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS



Version n° 0- 2023

Date de 1ère création : juin 2021

Dernière mise à jour : décembre 2022

Mises à jour	
Dates	Motifs
29-sept-23	Actualisation UT 1
06-nov-23	Actualisation UT 2

CONTENU DU DOCUMENT :
Démarche d'Evaluation des risques professionnels
Les étapes de la démarche
Suivi des traversées des unités de travail
Suivi des réunions COPIL Prévention
Mise à jour exceptionnelle pour travaux ou réaménagement.
Unités de travail Résidence LA SOURCE
1- Services administratifs
2- 1er- 2è et 3è étages unités de vie
3- RDC Bas
4- Intervenants extérieurs

DEMARCHE D'IDENTIFICATION ET D'EVALUATION DES RISQUES

Les étapes de la démarche



Suivi des traversées des unités de travail

Unité de travail	Nombre de salariés concernés	Observateur :	Dates :

Suivi des réunions COPIL Prévention

DERNIERE MISE A JOUR ANNUELLE			
Unité de travail		Constitution du groupe :	Dates :

DERNIERE MISE A JOUR EXCEPTIONNELLE			
Unité de travail		Constitution du groupe :	Dates :

Risques Généraux

Les risques généraux ci-dessous sont applicables à tous les salariés de l'établissement
Ces risques pourront être détaillés selon les unités de travail

Risques	Mesures existantes
1/ Risque routier - Trajet Domicile/Travail - Etablissements multi-sites (quelques salariés travaillent sur plusieurs sites) - Transport de personnes accueillies ou accompagnées (animation) - Visites à domicile, en CHU/SMR...	Formation obligatoire "risque routier" Art L6321-1 Code du Travail Ordres de missions permanents Sorties avec le minibus: Technique : véhicule adapté, maintenance des véhicules par ST. (carnets de bords, d'entretien, fiches constats). Organisationnel : Anticiper et organiser les déplacements si la météo est défavorable, (intempéries, fortes chaleurs.) Humain : signaler les dysfonctionnements. Possession du permis de conduire, habilitation à conduire le minibus. Technique : véhicules du service, maintenance effectuée par ST, référent véhicule par site. Organisationnel : Reporter les RDV si météo défavorable. Humain : Signaler les dysfonctionnements et respect du code de la route.
-Portages des repas à domicile, transports du linge, pharmacie.	Technique: fourgon entretenus par ST. Tenues réfléchissantes. Organisationnel : tournées prévues et identifiées. Humain : titulaire du permis de conduire, mesure de prudence et de sécurité pour les chauffeurs. Respect du code de la route.
2/ Risque incendie	Formation obligatoire "sécurité incendie" Art R.4227.39 et suivants Code du Travail. Technique : Utilisation de multiprise sécurisée autorisée. Organisationnel : Formateur incendie en interne. Prévention du risque incendie par les professionnels formés, auprès des familles, résidents, patients. Humain : Formation incendie pour tous les professionnels: formation évacuation dans les EPP de type J et U et petits établissements. Formation à la manipulations des extincteurs. Exercices d'évacuation dans les services.
3/ Risque circulation / chute - Déplacements à l'intérieur et l'extérieur de l'établissement	Technique : chaussures antidérapantes. Panneaux de signalisation de nettoyage en cours: vigilance. Pré-impregnations des mops pour éviter les zones mouillées. Vêtements de protection réfléchissants pour les circulations à l'extérieur Organisationnel : opérations de nettoyage des couloirs, escaliers, et parties communes organisées par les équipes de nettoyages. Humain: intervention rapides des professionnels en cas de présence de liquide sur le sol, signallements et nettoyages. Consignes de prudence lors des trajets sur l'extérieur ou voie publique. Organisationnel chutes: bilan d'évaluation des chutes TINETI. Humain : consignes d'accompagnement la chute seulement.
4/ Risque port de charges - lié à la manutention de personnes	Formation obligatoire "gestes et postures 25 (pour soignants)
5/ Risque port de charges - lié à la manutention d'objets	Formation obligatoire "gestes et postures IBC (pour non soignants) Art R 4541.8 du Code du Travail. Technique: matériels adaptés pour limiter voir supprimer le port de charge. Rails au plafonds, lève personne, aides techniques à la demande. Organisationnel: Formateur en Prévention des Risques liés à l'activité physique en interne (PRAP). Réunion de services pour évaluations des besoins. Formatrice PRAP pour évaluation des postes de travail et aménagements selon les besoins. Humain : animatrice prévention des TMS par site, formation gestes et postures manutentions des personnes et manutentions d'objets organisées en interne par formateur PRAP. Formation aux aides techniques, présence des ergothérapeutes sur sites pour l'aides aux professionnels et résidents.
6/ Risques psycho-sociaux Un(e) selon les spécificités de l'établissement (personnes accueillies, absentéisme...)	Formation obligatoire "RPS" Art L.1152-3, L1153-2 et L.1142-2-1 Code du Travail Organisationnel : Référent harcèlement sexuel et agissement sexiste (RH5AS) côté employeur et côté salariés. Evaluation des risques en interne lors de l'actualisation des DUERP : questionnaire INRS. Humain : Formatrice en prévention des risques psychosociaux en interne. Formations RPS salariés et formations dirigeants. Formation protocole violence, plan formation 2023-2024. Formations gestion de l'agressivité.
Facteurs de Gollac : 1- Intensité et temps de travail 2- Exigences émotionnelles 3- Manque d'autonomie 4- Rapports sociaux au travail dégradés 5- Conflits de valeurs 6- Insécurité de la situation de travail	Exemples de mesures existantes: - Transmissions orales et écrites, réunions de service pluridisciplinaire, réunion par métier (IDE, ASL, nuit...), réunions d'encadrement... - Temps de pause si besoin, disponibilité de l'encadrement et de la direction - Réunions d'équipes, passages quotidiens dans les services. - Casques téléphoniques pour confidentialité. - Cellule d'écoute et de soutien psychologique affichée sur les tableaux.

Analyse des risques professionnels identifiés					Cotation Risques Bruts (RB)			Cotation Risques Pondérés (RP)					Cotation Risques Résiduels (RR)				Mesures de prévention et de protection proposées		
N°	RISQUES	ACTIVITÉ	DANGER	SITUATION DANGEREUSE	F	G	RB	MESURE TECHNIQUE EXISTANTE	MESURE ORGANISATIONNELLE EXISTANTE	MESURE HUMAINE EXISTANTE	CP	RP	COEF. REBSAMEN HOMMES	COEF. REBSAMEN FEMMES	RRH	RRF	TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	PERSONNELLE
1	01. Risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement	Bureau partagé (direction et médecin)	Emplacements des prises	Se baisser, s'agenouiller sous le bureau pour brancher son portable.	5	4	20				1	20	1	1	20	20	adapter les prises à bonne hauteur		
2	05. Risques liés à la charge physique de travail	Nettoyage de la salle de réunion par les agents du service intérieur (début 2023: salle faisant office de salle de pause et de bureau pour la psycho et l'EAPA)	Poids des chaises et mobiliers	Manutentionner des chaises et tables pour les nettoyer ou les ranger.	5	4	20				1	20	1	1,2	20	24	"Evidence Mobilier " chaises legeres avec roulettes en option	évaluation en cours par l'encadrement sur l'investissement de tables pliables plus fonctionnelles	pour diminuer le risque les agents ne soulevent plus
3	09. Risques liés aux équipements de travail	Changements des toners de l'imprimante géré par la maintenance	Poudres de l'imprimante	Risques de contact ave les poudres CMR	3	4	12		Opération faite par la maintenance.		0,5	6	1	1	6	6	Mettre une boîte de gant à disposition	Maintenance interne ou contrat par des personnes extérieurs.	Afficher les consignes de précaution.
4	09. Risques liés aux équipements de travail	Bureau de direction et bureau du médecin partagés	bureau pas adapté	postures inconfortables au bureau pouvant entraîner des TMS	4	4	16				1	16	1	1	16	16	Evaluation du poste et du bureau, préconisation d'un bureau électrique ou minimum d'un support de bras. Fauteuil ergonomique		
5	09. Risques liés aux équipements de travail	Travail de bureau pour le CDS	Espace de bureau et plan de travail restreints	Postures inadaptées pour du travail de bureau source de TMS au niveau du dos des épaules et cervicalgies.	6	4	24	Evaluation par un ergonome faite en 2022 Bureau électrique, poste de travail étendu avec écrans.	Plan d'investissement		1	24	1	1	24	24		Faire le point avec le responsable de site. Et le CDS et AP	
6	09. Risques liés aux équipements de travail	Activité de bureau pour les IDE et AS du poste de soins	espace restreint, et mobilier contraignant à des postures contraignantes.	Postures inadaptées pour du travail de bureau sur écran ou autre source de TMS	5	4	20	Evaluation par un ergonome faite en 2022 CR écrit.	Plan d'investissement		1	20	1	1	20	20		Faire le point avec le responsable de site. Et le CDS et AP	
7	09. Risques liés aux équipements de travail	Entretiens avec les résidents et les familles pour la psychologue	Manque d'intimité lors de l'entretien de la psychologue (début 2023: bureau partagé avec la salle de pause)	Endroit plus adapté aux entretiens	4	3	12		Trouver des moments propices moins de monde dans le bureau		0,25	3	1	1	3	3		Salle de réunion terminée, + Bureaux psycho et EAPA	
8	09. Risques liés aux équipements de travail	Pause déjeuners, moments de détente.	Interruption fréquentes	Prendre sa pause dans un bureau partagé	5	3	15				1	15	1	1	15	15		Travaux de salle de réunions,espace de pause en travaux depuis 2022	
9	09. Risques liés aux équipements de travail	Transporter les protections du RDC aux services	Poids des cartons	Matériel inadapté pour le transport des cartons.	3	4	12				1	12	1	1,2	12	14,4	Achats de chariots de transports de cartons		
								www.francesst.com											

Analyse des risques professionnels identifiés					Cotation Risques Bruts (RB)			Cotation Risques Pondérés (RP)					Cotation Risques Résiduels (RR)				Mesures de prévention et de protection proposées		
N°	RISQUES	ACTIVITÉ	DANGER	SITUATION DANGEREUSE	F	G	RB	MESURE TECHNIQUE EXISTANTE	MESURE ORGANISATIONNELLE EXISTANTE	MESURE HUMAINE EXISTANTE	CP	RP	COEF. REBSAMEN HOMMES	COEF. REBSAMEN FEMMES	RRH	RRF	TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	PERSONNELLE
1	01. Risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement	Tâches au lit. Manipulations des barrières avec les bras pour tirer, pousser plusieurs fois, en peu de temps avec le même lit.	Manipulations des barrières de lit	Risques de se coincer les doigts, de se faire mal au dos, aux épaules.	5	4	20	Lits à barrières X4			0,5	10	1	1	10	10		Audit des lits des Ehpad fait en 2022 Groupe de travail janvier 2023 sur les possibilités d'investissement au niveau des lits.	
2	05. Risques liés à la charge physique de travail	Les agents utilisent les chariots d'alèzes	Poids des chariots	Risques d'atteinte de l'appareil locomoteur par des efforts physiques répétés du fait de la manipulation de charges lourdes	5	4	20	Faire nettoyer les roues régulièrement.	Les chariots ont 1 an		0,5	10	1	1,2	10	12		Réorganiser son contenu pour le rendre plus maniable et moins lourds.	Demander à la lingerie de mettre les draps au dessus et non en dessous.
3	05. Risques liés à la charge physique de travail	Distribuer les médicaments par ordre de chambre.	Augmentation de la durée de la tâche.	La distribution par ordre alphabétique est plus longue, plus de déplacement	5	2	10		Demande acceptée par la pharmacie de ranger les tiroirs par ordre de chambre.		0,25	2,5	1	1	2,5	2,5		Mise en place en 2022. Faire un point avec les équipes pour connaître les ressentis.	
4	05. Risques liés à la charge physique de travail	Les AS et ASH manipulent les grilles de chariots de linge.	Poids des chariots.	Mobilisation du chariot difficile	5	4	20	toujours difficile à manipuler car seulement 2 roues directionnelles			0,5	10	1	1,2	10	12	Voir possibilités de 4 roues directionnelles au lieu de 2		
5	07. Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets	Les agents et AS font des soins d'hygiène aux résidents, et des activités de nettoyages.	Agents pathogènes	Exposition aux agents pathogènes, déchets organiques dans l'activité de soin ou de nettoyage auprès des résidents.	5	4	20	EPI : gants, masque, surblouse	Vaccination obligatoire		0,25	5	1	1	5	5	Continuer l'utilisation des EPI si besoin.		
6	07. Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets	Activités de nettoyage	Produits chimiques	Polyexposition à des agents chimiques de tous les opérateurs utilisant des produits de nettoyage, désinfection.	5	4	20	EPI: gants, masque, surblouse	Accès aux fiches de sécurité des produits. (FDS)		0,5	10	1	1	10	10	Protection individuelle en fonction des produits utilisés.		Formation aux produits de nettoyage
7	08. Risques liés aux agents biologiques	Les IDE font des soins aux résidents	piqûres d'aiguilles. AES	Exposition à des piqûres, AES	5	3	15	EPI: gants		Vaccination,	0,5	7,5	1	1	7,5	7,5			Respect des consignes
8	09. Risques liés aux équipements de travail	Manipulations des stores à tous les étages par tous les professionnels, ASH, AS, IDE mais aussi les résidents ou visiteurs.	La rouille sur les manivelles des stores.	Risque d'infection par le Tétanos	3	6	18			Vaccination contre le tétanos pour le personnel.	0,5	9	1	1	9	9	Evaluer les possibilités de mise à neuf des manivelles. Décapage, peinture.		Contrôle des mises à jour des vaccins antitétanos. Médecine du travail.
9	09. Risques liés aux équipements de travail	Les AS, installent les résidents dans leur lit pour déjeuner.	Manque la position assise pour certains lits.	Mauvaise position du résident pouvant entraîner une fausse route.	5	6	30	Manque la position demi assise pour certains lits	Audits des lits des Ehpad fait en 2022. Manque de matériel	DUER	0,5	15	1	1	15	15	Des fonctions biens spécifiques sont demandées pour l'achat d'un bon lit. Groupe de travail en cours.	Groupe de travail fait en 2023 pour évaluer les investissements possibles en matières de lits	

10	14. Risques liés à l'électricité	Utilisation par les résidents de multiprises	la surcharge d'une multiprise causant un départ de feu.	dépassement de la puissance autorisée.	2	6	12	Seules les multiprises homologuées sont utilisées.		Le personnel est sensibilisé et formé à la surcharge éventuelle.	0,25	3	1	1	3	3			Le personnel fait de la prévention dans les chambres des résidents. Continuer les formations incendies.
11	19. Risques liés aux attentats ou effractions	Tous les agents médicaux et para médicaux sont exposés à un risque d'intrusion dans l'établissement. De jour comme de nuit.	intrusion de personnes mal intentionnées	Les professionnels sont confrontés à un risque d'atteinte à leur intégrité physique, ou à celle des résidents.	1	6	6	porte principale codée.	Accès contrôlé par l'accueil.		0,5	3	1	1	3	3	Evaluation de tous les accès et leur moyens de fermeture.		
12	09. Risques liés aux équipements de travail	Les agents utilisent les grilles de linges	Largeur des chariots	Riques d'atteinte au niveau des doigts, pour passer la grille dans l'ascenseur.	5	4	20				1	20	1	1	20	20	Réévaluer les grilles moins larges et plus mobiles		
13	01. Risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement	Prendre les médicaments de l'armoire pharmacie.	Mauvais coulissement de la porte accordéon, dû aux boîtes qui bougent à l'intérieur.	se coincer un doigt si la porte reste bloquée.	5	4	20				1	20	1	1	20	20	Bloquer les boîtes qui sont dans le haut de l'armoire.		
14	11. Risques et nuisances liés au bruit	Faire son activité dans le bruit de travaux (remplacement ascenseur oct-nov 2023)	marteaux piqueurs	intensité du bruit	6	4	24				1	24	1	1	24	24	Boules quies		
								www.francesst.com											

Analyse des risques professionnels identifiés					Cotation Risques Bruts (RB)			Cotation Risques Pondérés (RP)					Cotation Risques Résiduels (RR)				Mesures de prévention et de protection proposées		
N°	RISQUES	ACTIVITÉ	DANGER	SITUATION DANGEREUSE	F'	G	RB	MESURE TECHNIQUE EXISTANTE	MESURE ORGANISATIONNELLE EXISTANTE	MESURE HUMAINE EXISTANTE	CP	RP	COEF. REBSAMEN HOMMES	COEF. REBSAMEN FEMMES	RRH	RRF	TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	PERSONNELLE
1	01. Risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement	Les commis de cuisines et opérateurs chargent et déchargent les caissons repas du fourgon.	Espace réduit, difficulté d'accès	Le manque d'espace pour intervenir engendre des postures contraignantes à risques de blessures.	5	4	20	Chariots à roulettes Caisses 20kg chaque (2)			1	20	1	1,2	20	24	Fourgon adapté avec une ouverture plus grande. Système de roulements pour déplacer les caisses.		
2	13. Risques d'incendie, d'explosion	Dans les cuisines. Préparation des repas, cuissons, mises en température.	Les flammes vives	Le personnel de cuisine est exposé à un risque de brûlure, ou de départ de feu.	5	5	25	Matériels d'extinction à portée de mains.		Formations incendie	0,5	17,5	1	1	17,5	17,5		Evaluations des dispositifs de sécurité dans les cuisines. Et affichages ou consignes pour le personnel si besoin.	Continuer les formations incendies.
3	01. Risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement	Stocker ou récupérer du matériel à la cave par les opérateurs.	Espace réduit, difficulté d'accès	Les caractéristiques des locaux peuvent rendre peu aisé le mouvement ou les déplacements nécessités par la tâche.	3	3	9		Désencombrements prévus 2 fois/an.		0,5	4,5	1	1	4,5	4,5		Continuer le désencombrement 2fois /an.	
4	02. Risques de chute de hauteur	Les animatrices utilisent pour leurs activités du matériel stockés en hauteur	La hauteur	Chute d'un marchepieds, en prenant du matériel dans les placards du haut.	3	5	15	Partage de l'escabeau des serv techniques quand c'est possible			0,5	7,5	1	1	7,5	7,5	Mettre à disposition constante un escabeau 2-3 marches avec rembarde type TUBESCA	Réévaluer les possibilités de rangements pour utiliser le moins possibles les placards du haut.	
5	04. Risques routiers en mission	Les animatrices transportent les résidents en balade à l'aide du fourgon.	La circulation, le trafic routier	Transporter en fourgon des personnes dans la circulation	4	5	20	Fourgon PMR, plateforme mécanique.		Respect du code de la route	0,5	10	1	1	10	10			Habilitation pour les animatrices à conduire le fourgon
6	05. Risques liés à la charge physique de travail	Les agents préparent les chariots des petits déjeuner pour les étages.	Poids des chariots	Manipulations des chariots de déjeuners.	5	4	20	5 roues directionnelles.	Préparation en amont pour diminuer la charge des chariots.		0,25	5	1	1,2	5	6	Prévoir entretien des roues, et identifier le sens de roulement.		
7	08. Risques liés aux agents biologiques	Les professionnels hommes et femmes se changent dans des vestiaires inadaptés.	Manque d'aération et promiscuité des lieux.	Exposition à des agents pathogènes, moisissures.	5	4	20	Lumière pas bien placée.	Disposition des casiers en fonction de l'espace	Trop de professionnels pour l'espace disponible.	1	20	1	1	20	20		Modifier les espaces, facilité l'aération et la circulation. Réaménagement important en projet.	
8	09. Risques liés aux équipements de travail	Les agents nettoient les sols de toute la résidence.	L'autolaveuse lourde;	Nettoyer les surfaces avec une autolaveuse difficile à manipuler de part son poids. Risques de TMS	5	4	20				1	20	1	1,2	20	24	Essais avec des autolaveuse d'autres établissements.		
9	09. Risques liés aux équipements de travail	Les animatrices utilisent le fourgon pour entrer et sortir des PMR.	Pente accentuée du camion.	Postures contraignantes pour l'animatrice qui pousse ou retient des fauteuils lors de l'entrée ou sortie du véhicule.	4	5	20	Fourgon ancien, pas d'aide technique possible. Plateforme mécanique.	Emprunter celui de Keraudren mais oblige à des allers retours .		1	9	1	1,2	9	10,8	Une plateforme électrique permettrait de gérer la montée et la descente.		
10	09. Risques liés aux équipements de travail	Les agents et AS montent et descendent le couvercle du lave-vaisselle.	position et poids du couvercle du lave-vaisselle.	Les bras se retrouvent en hauteur lors de cette tâche procurant des douleurs d'épaules. Risques de TMS	5	5	25	Machine non automatisée		Fermeture et ouverture manuelle.	1	25	1	1,2	25	30	Investissement pour une machine automatisée électrique		
								www.francesst.com											

Analyse des risques professionnels identifiés					Cotation Risques Bruts (RB)			Cotation Risques Pondérés (RP)					Cotation Risques Résiduels (RR)				Mesures de prévention et de protection proposées		
N°	RISQUES	ACTIVITÉ	DANGER	SITUATION DANGEREUSE	F'	G	RB	MESURE TECHNIQUE EXISTANTE	MESURE ORGANISATIONNELLE EXISTANTE	MESURE HUMAINE EXISTANTE	CP	RP	COEF. REBSAMEN HOMMES	COEF. REBSAMEN FEMMES	RRH	RRF	TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	PERSONNELLE
1	20. Risques communs aux autres unités.	Activités des services techniques	Rescensés sur le site de Ty Yann identiques sur La Source																
								www.francesst.com											

www.francesst.com

Echelle de cotation utilisée

F	G	P
Fréquence d'exposition	Gravité du risque	Pondération
au risque	Atteinte à la santé potentielle	Action de prévention déjà en place
1 > Une fois par an	1 > Presqu'Accident	0,25 > Mesures de prévention et de protection adaptées et suffisantes
2 > Une fois par trimestre	2 > Pas d'arrêt, lésion mineure	
3 > Une fois par mois	3 > Arrêt avec soins bénins	0,50 > Mesures de prévention et de protection inadaptées ou insuffisantes
4 > Une fois par semaine	4 > Arrêt avec incapacité temporaire	
5 > Une fois par jour	5 > Arrêt avec incapacité permanente	1 > Mesures de prévention et de protection inexistantes
6 > Plusieurs fois par jour	6 > Décès	

Les types de risques : INRS ED 840

1. Risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement

2. Risques de chutes de hauteur

3. Risques liés aux circulations internes de véhicules

4. Risques routiers en mission

5. Risques liés à la charge physique de travail

6. Risques liés à la manutention mécanique

7. Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets

8. Risques liés aux agents biologiques

9. Risques liés aux équipements de travail

10. Risques liés aux effondrements et aux chutes d'objets

11. Risques et nuisances liés au bruit

12. Risques liés aux ambiances thermiques

13. Risques d'incendie, d'explosion

14. Risques liés à l'électricité

15. Risques liés aux ambiances lumineuses

16. Risques liés aux rayonnements

17. Risques psychosociaux

18. Risques liés à la COVID -19
19. Risques liés aux attentats ou effractions
20. Risques communs aux autres unités

Priorisation des actions

6	12	18	24	30	36
5	10	15	20	25	30
4	8	12	16	20	24
3	6	9	12	15	18
2	4	6	8	10	12
1	2	3	4	5	6

Annexe / 1 > Compte Professionnel de Prévention (CPP)

Les six facteurs de risques professionnels (CPP - à déclarer)

Articles L4163-1 et R4121-1-1 du Code du Travail - Ordonnance n°2017-1389

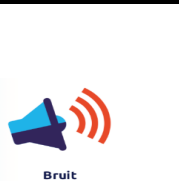
2B > Activités en milieu hyperbare | NÉANT

 Travail en milieu hyperbare	Activités exercées en milieu hyperbare définies à l'article R. 4461-1	Interventions ou travaux	1200 hectopascals	60 interventions ou travaux par an
---	---	--------------------------	-------------------	------------------------------------

2C > Températures extrêmes | NÉANT

 Températures extrêmes	Températures extrêmes	Température inférieure ou égale à 5 degrés Celsius ou au moins égale à 30 degrés Celsius	900 heures / an
---	-----------------------	--	-----------------

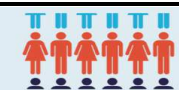
2D > Bruit | NÉANT

 Bruit	Bruit mentionné à l'article R. 4431-1	Niveau d'exposition au bruit rapporté à une période de 8 heures d'au moins 81 ³ décibels (A)	600 heures / an
		Exposition à un niveau de pression acoustique de crête au moins égale à 135 décibels (c)	120 fois / an

3A > Travail de nuit | NÉANT

 Travail de nuit	Travail de nuit dans les conditions fixées aux articles L. 3122-29 à 3122-31	Une heure de travail entre 24 heures et 5 heures	120 nuits / an
---	--	--	----------------

3B > Travail en équipes successives alternantes | NÉANT

 Travail en équipes successives alternantes	Travail en équipe successives alternantes	Travail en équipes successives alternantes impliquant au minimum une heure de travail entre 24 heures et 5 heures	50 nuits / an
--	---	---	---------------

3C > Travail répétitif | NÉANT

 Travail répétitif	Travail répétitif caractérisé par la réalisation de travaux impliquant l'exécution de mouvements répétés, sollicitant tout ou partie du membre supérieur, à une fréquence élevée et sous cadence contrainte	Temps de cycle inférieur ou égal à 30 secondes : 15 actions techniques ou plus	900 heures / an
		Temps de cycle supérieur à 30 secondes, temps de cycle variable ou absence de temps de cycle : 30 actions techniques ou plus par minute	

Annexe / 1 > Compte Professionnel de Prévention (CPP)

Les six facteurs de risques professionnels (CPP - à déclarer)

Articles L4163-1 et R4121-1-1 du Code du Travail - Ordonnance n°2017-1389

Décret n°2023-759 et 2023-760 du 10 août 2023

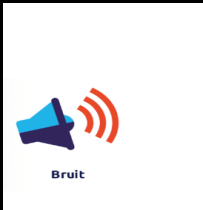
2B > Activités en milieu hyperbare | NÉANT

 Travail en milieu hyperbare	Activités exercées en milieu hyperbare définies à l'article R. 4461-1	Interventions ou travaux	1200 hectopascals	60 interventions ou travaux par an
---	---	--------------------------	-------------------	------------------------------------

2C > Températures extrêmes | NÉANT

 Températures extrêmes	Températures extrêmes	Température inférieure ou égale à 5 degrés Celsius ou au moins égale à 30 degrés Celsius	900 heures / an	
---	-----------------------	--	-----------------	--

2D > Bruit | NÉANT

 Bruit	Bruit mentionné à l'article R. 4431-1	Niveau d'exposition au bruit rapporté à une période de 8 heures d'au moins 81 ³ décibels (A)	600 heures / an	
		Exposition à un niveau de pression acoustique de crête au moins égale à 135 décibels (c)	120 fois / an	

3A > Travail de nuit | NÉANT

 Travail de nuit	Travail de nuit dans les conditions fixées aux articles L. 3122-29 à 3122-31	Une heure de travail entre 24 heures et 5 heures	100 nuits / an	
---	--	--	----------------	--

3B > Travail en équipes successives alternantes | NÉANT

 Travail en équipes successives alternantes	Travail en équipe successives alternantes	Travail en équipes successives alternantes impliquant au minimum une heure de travail entre 24 heures et 5 heures	30 nuits / an	
--	---	---	---------------	--

3C > Travail répétitif | NÉANT

 Travail répétitif	Travail répétitif caractérisé par la réalisation de travaux impliquant l'exécution de mouvements répétés, sollicitant tout ou partie du membre supérieur, à une fréquence élevée et sous cadence contrainte	Temps de cycle inférieur ou égal à 30 secondes : 15 actions techniques ou plus	900 heures / an
		Temps de cycle supérieur à 30 secondes, temps de cycle variable ou absence de temps de cycle : 30 actions techniques ou plus par minute	

Annexe / 2 > Risques Chimiques (RCh)

Évaluation des Risques Chimiques

Articles R4412-5 (agents chimiques non CMR) et R4412-61 (substances CMR) du Code du Travail

DUER :
Évaluation des risques professionnels

Annexe / 3 > Risques PsychoSociaux (RPS)

Évaluation des facteurs de RPS

RISQUES
01. Risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement
02. Risques de chute de hauteur
03. Risques liés aux circulations internes de véhicules
04. Risques routiers en mission
05. Risques liés à la charge physique de travail
06. Risques liés à la manutention mécanique
07. Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets
08. Risques liés aux agents biologiques
09. Risques liés aux équipements de travail
10. Risques liés aux effondrements et aux chutes d'objets
11. Risques et nuisances liés au bruit
12. Risques liés aux ambiances thermiques
13. Risques d'incendie, d'explosion
14. Risques liés à l'électricité
15. Risques liés aux ambiances lumineuses
16. Risques liés aux rayonnements
17. Risques psychosociaux
18. Risques liés à la COVID -19
19. Risques liés aux attentats ou effractions
20. Risques communs aux autres unités

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40